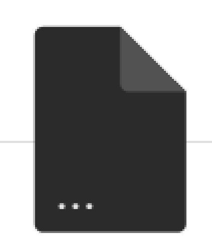
L’évocation d’Allah en groupe et d'une seule voix...

Écrit par www.alifta.net. Publié dans Erreurs qui se banalisent



L’évocation d’Allah en groupe et d'une seule voix...

Sheikh Ibn ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz (Qu'Allah lui fasse miséricorde) et l’Ifta en Arabie Saoudite

Les compagnons du prophète (qu’Allah soit satisfait d’eux) sont les premiers gens à avoir suivi la législation et rien de cela ne nous ai parvenu d’eux, de même concernant le reste des siècles favoris et donc, tout le bien ne réside que dans le fait de suivre la tradition du messager d’Allah (paix et bénédictions d’Allah soient sur lui)...

Question :

L’évocation d’Allah en groupe et d’une seule voix à la manière des soufis « **At-tourouq** », puis conclure par une formule qu’on appelle « **Al-Hadira** » c'est-à-dire par ce qu’on désigne chez nous au Maroc par «**Al-‘Imara** » et la récitation du Livre d’Allah en groupe et d'une seule voix à la mosquée, aussi dans les foyers et les cérémonies. Quel en est le jugement ?

Réponse :

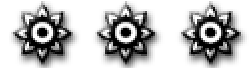
[En ce qui concerne le fait] d’évocation d’Allah en groupe et d’une seule voix ensuite de conclure par « **Al-Hadira** » et réciter le Livre d’Allah en groupe et d'une seule voix à la mosquée, dans les foyers et lors des cérémonies et commémorations, nous ne lui connaissons aucune source légiférée [fiable] sur laquelle nous pouvons nous appuyer et prouver la conformité de cet acte et celle de la manière décrite. Les compagnons du prophète (qu’Allah soit satisfait d’eux) sont les premiers gens à avoir suivi la législation et rien de cela ne nous ai parvenu d’eux, de même concernant le reste des siècles favoris et donc, tout le bien ne réside que dans le fait de suivre la tradition du messager d’Allah (paix et bénédictions d’Allah soient sur lui) :

Il a été rapporté, de façon authentique, qu’il (paix et bénédictions d’Allah soient sur lui) a dit : « **Quiconque fait une action contraire à notre ordre, alors cela sera rejeté** » [version rapportée par Mouslim dans son Sahih]

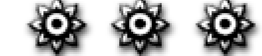
Et il (paix et bénédictions d’Allah soient sur lui) a dit : « **Quiconque introduit quelque chose dans notre ordre qui n'en fait pas partie, alors cela sera rejeté** » [Hadith reconnu authentique Unanimement]

Et parce que rien de fiable n’a été rapporté à ce sujet par le messager d’Allah (paix et bénédictions d’Allah soient sur lui) et que d’après ce que nous savons, aucun des compagnons du prophète n’a pas non plus accompli ce genre d’acte, donc il s’agit d’une **innovation** à l’image des deux récits apportés précédemment et par conséquent à rejeté sur [le dos] de son auteur [qui l’a introduit]. Ce [jugement] englobe aussi celui qui demande un salaire pour ce genre d’agissement.

Et d'Allah vient la réussite. Paix et Salut sur notre Prophète Mohammed, ses proches et tous ses compagnons.



Président : 'Abdel 'Aziz Ibn Abd Allah IBN BAZ	**Vice-président :** Abdel 'Ar-Razaq ‘Afify
Membre : 'Abd Allah Ibn Ghoudiyan	**Membre :** 'Abd Allah Ibn Qa`ûd



Source : www.alifta.net
La Commission Permanente pour les Recherches Académiques et l'Ifta en Arabie Saoudite.
Traduction rapprochée : **AbuKhadidja Al Djazairy**